



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

**ASSOCIATION SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL ACCUEIL
FREDERIC OZANAM-LILLE**

Siège social : 81, Rue Barthélémy-Delespaul
59000 LILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



**Association SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL ACCUEIL FREDERIC
OZANAM-LILLE**

Siège social : 81, Rue Barthélémy-Delespaul,
59000 LILLE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2023

À l'Assemblée Générale de l'association Société Saint Vincent de Paul Accueil Frédéric Ozanam-Lille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société Saint Vincent de Paul Accueil Frédéric Ozanam-Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 03/05/2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

ASSOCIATION SSVF AFO-LILLE	Exercice Clos le 31/12/23			
	EXERCICE CLOS LE 31/12/2023			31/12/2022
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net de l'exercice N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	345	345	-	-
<i>Frais d'établissements</i>				
<i>Frais de recherche & développement</i>				
<i>Donation temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	345	345		
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles	280 845	139 974	140 871	106 191
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>	54 026	1 710	52 317	
<i>Installations techniques, matériel & outillage industriels</i>	6 429	3 950	2 479	1 500
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	220 390	134 314	86 076	104 691
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisation financières	-	-	-	400
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres</i>				400
TOTAL I	281 190	140 319	140 871	106 591
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours	1 774		1 774	2 427
Créances	13 653	-	13 653	13 172
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou par donations</i>				
<i>Autres</i>	13 653		13 653	13 172
Valeurs mobilières de placement	30		30	30
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	236 755		236 755	293 030
Charges constatées d'avance	274		274	185
TOTAL II	252 486	-	252 486	308 844
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	533 676	140 319	393 357	415 435

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION SSVP AFO-LILLE	Exercice Clos le 31/12/23	
PASSIF	Exercice N	Montant net de l'exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	170 822	169 281
<i>Fonds propres statutaires</i>	170 822	169 281
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	-	-
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	289	1 541
Situation nette (sous total)	171 111	170 822
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	154 212	139 787
Provisions réglementées		
TOTAL I	325 323	310 609
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	26 021	36 288
TOTAL II	26 021	36 288
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 000	
Provisions pour charges		
TOTAL III	3 000	-
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 174
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 347	3 124
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	28 268	31 234
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 918	10 922
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	480	19 085
TOTAL IV	39 013	68 539
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	393 357	415 435

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION SSVF AFO-LILLE	Exercice Clos le 31/12/23	
COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	175	155
Ventes de biens et services	3 100	1 350
Ventes de biens		
<i>* dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	3 100	1 350
<i>* dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	298 692	265 219
Concours publics		
Subventions d'exploitation	259 766	216 264
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	36 287	45 195
<i>* Dons manuels</i>	36 287	45 195
<i>* Mécénats</i>		
<i>* Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	2 640	3 760
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 409	5 585
Utilisations des fonds dédiés	10 267	24 408
Autres produits		
TOTAL I	313 643	296 716
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 452	4 205
Variation de stock	652	1 689
Autres achats et charges externes	85 487	58 519
Aides financières	33 194	33 120
Impôts, taxes et versements assimilés	5 407	5 643
Salaires et traitements	146 902	157 632
Charges sociales	30 940	33 363
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 894	19 481
Dotations aux provisions	3 000	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	284	
TOTAL II	330 213	310 274
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 16 570	- 13 558

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION SSVP AFO-LILLE	Exercice Clos le 31/12/23	
COMPTE DE RESULTAT (suite)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/22 au 31/12/22
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 16 570	- 13 558
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 481	1 294
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 481	1 294
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	20	63
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	20	63
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 462	1 231
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	- 14 108	- 12 326
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	15 574	13 919
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 238	
TOTAL V	23 812	13 919
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 383	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	9 383	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	14 429	13 919
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32	51
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	339 936	311 929
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	339 648	310 388
EXCEDENT OU DEFICIT	289	1 541
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	17 508	18 164
Bénévolat		
TOTAL	17 508	18 164
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens	17 508	16 764
Prestations en nature		1 400
Personnel bénévole		
TOTAL	17 508	18 164

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

PRESENTATION DE L'ENTITE

Création : 02/05/2017, apport au 01/07/2017 de l'activité créée en 2002 par la Société de Saint-Vincent-de-Paul Conseil Départemental Nord-Lille

Objet social : SSVP AFO-LILLE a pour objet l'accueil, l'écoute, le soutien et l'aide de toute personne en situation de précarité, détresse et isolement, et notamment, sans que cela soit exhaustif : aide alimentaire, actions d'hébergement et logement, soutien à l'insertion (alphabétisation, ateliers collectifs, activités sportives, etc), accompagnement social.

Activité : Accueil de jour tout public majeur hébergé ou sans domicile fixe, présent sur le territoire de la métropole lilloise. Accompagnement par des travailleurs sociaux et des bénévoles.

Financement : Subventions de l'Etat, du Département du Nord, de la Ville de Lille, et de la CPAM.

Subventions de fondations privées et d'entreprises.

Dons de particuliers.

Au regard de ses activités, toutes d'intérêt général, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux, elle est éligible au régime du mécénat pour l'établissement de reçus fiscaux dans le cadre des articles 200 et 238 bis du CGI.

Moyens humains : 8 salariés (6 ETP), 75 bénévoles, 15 administrateurs.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice 2023 présente un total de 393 357 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 339 936 euros et un total charges de 339 648 euros, dégageant ainsi un résultat de 289 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023

Il a une durée de 12 mois.

Les comptes sont présentés sous le référentiel ANC n° 2018-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les constructions sur sol d'autrui correspondent au remplacement de la véranda du second étage par une toiture et des vélux, elles sont amorties sur 10 ans.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan et rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des investissements qu'elles ont financé.

Leur reprise est inscrite en résultat exceptionnel.

Bénévolat

Le bénévolat n'a pas été valorisé en l'absence d'un recensement individualisé suffisamment précis et exhaustif.

Une approche globale permet d'estimer le temps consacré par les bénévoles aux différentes actions et à l'animation et la gestion de l'association à 12 ETP pour 75 bénévoles.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.a.p.	Cessions	
Frais d'établissement et de développement	345					345
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	345					345
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui			54 026			54 026
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	4 881		1 548			6 429
Instal., agencement, aménagement divers	145 795					145 795
Matériel de transport	19 511					19 511
Matériel de bureau, informatique et mobilier	55 084					55 084
Emballages récupérables et divers						-
Immobilisations grevées de droits						-
Immobilisations corporelles en cours						-
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 271		55 574	-		280 845
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	400				400	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400				400	
TOTAL	226 016		55 574	-	400	281 190

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
	Dotations	Diminutions	

Frais d'établissement et de développement				
Autres	345			345
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	345			345

Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui		1 710		1 710
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	3 380	570		3 950
Autres instal., agencement, aménagement divers	52 237	14 035		66 272
Matériel de transport	12 747	3 902		16 649
Matériel de bureau, mobilier	50 715	677		51 393
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 080	20 894		139 974
TOTAL	119 425	20 894		140 319

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 050	1 050	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Débiteurs divers	12 603	12 603	
Charges constatées d'avances	274	274	
TOTAL DES CREANCES	13 927	13 927	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

	31/12/2023	1 an au plus	1 a 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes éts de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts dettes éts de crédit à plus 1 an à l'origine			-	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 347	4 347		
Personnel et comptes rattachés	16 759	16 759		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 154	11 154		
Impôts sur les bénéfices	32	32		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	323	323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 918	5 918		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	480	480		
TOTAL DES DETTES	39 013	39 013	-	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 174			

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau de variation des fonds dédiés

ASSOCIATION SSVP AFO-LILLE			Exercice Clos le 31/12/23				
VARIATION DES FONDS DEDIES ISSU DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	4 789		1 788			3 001	
DDCS/Laverie	4 789		1 788			3 001	
Contributions financières d'autres organismes (1)	31 498		8 478			23 020	
Blanche Porte/scolarisation	11 498		478			11 020	
Fond ALMA	20 000		8 000			12 000	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	36 287		10 266			26 021	

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

(Règl. ANC 2018-06 art. 431-6)

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau de variation des fonds propres

ASSOCIATION SSVP AFO-LILLE		Exercice Clos le 31/12/23			
VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	169 281	1 541			170 822
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 541	- 1 541	289		289
SITUATION NETTE	170 822	-	289	-	171 111
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement nettes	139 787	-	14 426	-	154 213
- Subventions d'investissement brutes	181 350		30 000		211 350
- Subvention d'investissement amortissements	- 41 563		- 15 574		- 57 137
Provisions règlementées					
TOTAL GÉNÉRAL	310 609	-	14 715	-	325 324

(Règl. ANC 2018-06 art. 431-5)

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes